

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MERCREDI LE 27 NOVEMBRE 2002, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- BENOÎT FOURNIER, Représentant de la Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 12 novembre 2002
4. DISCUSSIONS DIVERSES :
  - 4.1 Rencontre avec Mme Mireille Thibault, d.g. du CARE Montmagny-L'Islet
5. ADMINISTRATION :
  - 5.1 Budget 2003
    - 5.1.1 Adoption des prévisions budgétaires
    - 5.1.2 Salaires 2003
    - 5.1.3 Frais de déplacements
    - 5.1.4 Quotes-parts 2003 (Montant, versements et intérêts)
  - 5.2 Intérêts sur C/R
  - 5.3 Nomination préfet adjoint
  - 5.4 Nomination des membres des comités

2002-11-11

- 5.5 Service d'évaluation
  - 5.5.1 MRC à caractère rural
  - 5.5.2 Gérance du service d'évaluation
  - 5.5.3 CIB – Logiciel calcul commercial
- 5.6 Gestion des matières résiduelles
  - 5.6.1 Tournée de consultation publique
  - 5.6.2 Dossier – Sapins de Noël
  - 5.6.3 Dossier – Peinture
- 5.7 Dossier – Poste de la SQ
- 5.8 Service d'inspection intermunicipale
- 5.9 « MRC-RESSOURCES »
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:
  - 6.1 Route 283
  - 6.2 Terres publiques – PMVRMF Volet II
  - 6.3 Haltes routières
  - 6.4 Projets régionaux
  - 6.5 Pacte rural
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1 Nomination de M. Pierre Thibaudeau au C.A. du Fonds québécois d'habitation communautaire
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2002
  - 8.2 Surplus par catégorie
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1 SQ : Rencontre municipalités/parrains
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 COOP Services à domicile
  - 10.2 ATR Chaudière-Appalaches
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

#### **3.1 SESSION DU 12 NOVEMBRE 2002**

2002-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR: M. GILLES COUTURE  
 APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le procès-verbal de la session du 12 novembre 2002 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### **4. DISCUSSIONS DIVERSES**

#### **4.1 RENCONTRE AVEC MME MIREILLE THIBAUT, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE D'AIDE ET DE RECHERCHE D'EMPLOI (CARE) MONTMAGNY-L'ISLET**

Mme Thibault présente le résultat des services offerts aux citoyens de la MRC de Montmagny en 2002 (rapport annuel remis en octobre) . Mme Thibault rappelle que l'organisme dessert les MRC de L'Islet et de Montmagny et que les services offerts sont répartis dans trois points de services :

- Montmagny
- St-Fabien-de-Panet
- St-Pamphile.

## **5. ADMINISTRATION :**

### **5.1 BUDGET 2003**

#### **5.1.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003**

##### **5.1.1.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003 – PARTIE 1**

2002-11-13

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2003;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ont été élaborées suite à des sessions de travail du comité budget et du conseil des maires de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2003, pour la Partie 1, comportant des dépenses de \$785 159, des revenus de \$ 351 534 (incluant une affectation de surplus de \$33 557), pour une répartition (quote-part) aux municipalités de \$433 625, soient acceptées.

ADOPTÉ.

##### **5.1.1.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003 – PARTIE 2**

2002-11-14

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposées au conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2003;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions ont été élaborées suite à des sessions de travail du comité budget et du conseil des maires de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2003, pour la Partie 2, comportant des dépenses de \$ 321 500, des revenus de \$62 304 (incluant une affectation de surplus de \$57 304), pour une répartition (quote-part) aux municipalités de \$259 196, soient acceptées.

ADOPTÉ.

#### **5.1.2 SALAIRES 2003**

2002-11-15

- CONSIDÉRANT les conditions salariales déposées aux employés de la MRC pour les années 2002, 2003 et 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny entérine les ajustements salariaux consentis.

ADOPTÉ.

2002-11-16

**5.1.3 FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE, pour l'année 2003, les frais de déplacements autorisés soient remboursés au taux de \$0,35 du kilomètre pour les élus et les employés (même taux qu'en 2002).

ADOPTÉ.

2002-11-17

**5.1.4 QUOTES-PARTS 2003 (MONTANT, VERSEMENTS ET INTÉRÊTS)**

- CONSIDÉRANT le règlement 85-04 permettant à la MRC de Montmagny d'établir les contributions des municipalités membres par résolution ainsi que le règlement 89-01 établissant les modalités de répartition des dépenses d'évaluation parmi les municipalités rurales de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires (revenus – dépenses) de la MRC de Montmagny pour l'année 2003 sont de 1 106 659\$;
- CONSIDÉRANT que la directrice générale, conformément à la Loi, dépose un projet de quotes-parts;
- CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC étalent le versement des taxes sur 3 versements ou plus;
- CONSIDÉRANT qu'il a été convenu depuis plusieurs années de faire coïncider les versements de quotes-parts avec les dates de session de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE le tableau de la répartition des quotes-parts des municipalités pour 2003 soit accepté tel que présenté;

QUE lesdites quotes-parts soient payables, en 2003, en trois versements, soit le 08 avril, le 10 juin et le 09 septembre;

QU'advenant un retard dans le versement d'un montant dû selon l'échéance mentionné plus haut, que le solde du versement dû porte intérêt au taux de douze pour cent (12%).

ADOPTÉ.

**5.2 INTÉRÊTS SUR C/R**

2002-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE les comptes dus à la MRC de Montmagny, en 2003, portent intérêt au taux de 12%.

ADOPTÉ.

**5.3 NOMINATION PRÉFET ADJOINT**

**2002-11-19**

- CONSIDÉRANT la candidature dûment déposée de M. Marcel Catellier au poste de préfet adjoint;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE M. Marcel Catellier soit renommé préfet adjoint pour l'année 2003.

ADOPTÉ.

**5.4 NOMINATION DES MEMBRES DE COMITÉS**

**2002-11-20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

**QUE** le conseil des maires de la MRC de Montmagny nomme les membres suivants sur les divers comités de la MRC et les représentants sur divers comités :

**COMITÉ BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

(COMITÉ MRC)

Monsieur Pierre Lachance

Monsieur Marcel Catellier

---

**COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

(COMITÉ MRC)

Monsieur Norbert Morin

Monsieur Émile Tanguay

Monsieur Hilaire Létourneau

Monsieur Benoît Fournier

Monsieur Réal Bolduc

Monsieur Jean-Claude Croteau

---

**C.C.A.**

(COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier

Monsieur Rosario Bossé

---

**COMITÉ FORÊT – AGENCE FORÊT PRIVÉE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

(COMITÉ MRC)

Monsieur Rosario Bossé

---

**COMITÉ DES DÉLÉGUÉS**

(COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier

Monsieur Pierre Lachance

Monsieur Pierre Thibaudeau

---

**COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** (COMITÉ MRC)

Monsieur Pierre Lachance  
Monsieur Norbert Morin  
Monsieur Marcel Catellier

Monsieur Bernard Létourneau  
Monsieur Pierre Thibaudeau

---

**COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE** (COMITÉ MRC)

Monsieur Marcel Catellier  
Monsieur Émile Tanguay

---

**REPRÉSENTANTS SUR DIVERS COMITÉS**

**SOLIDE**

Monsieur Jacques Dumas  
Monsieur Pierre Lachance

**OTCS**

Monsieur Daniel Racine

**CA - CLD**

Monsieur Pierre Lachance  
Monsieur Pierre Thibaudeau  
Monsieur Jean-Claude Croteau

Madame Louise Dion-Roy  
Monsieur Norbert Morin

**COMITÉ TRANSPORT**

Monsieur Pierre Lachance

**RÉGIE DE TRAVERSIERS**

Monsieur Marcel Catellier

**URLS**

Monsieur Rosario Bossé

**ÉQUIPE JEUNESSE-FAMILLE**

Monsieur Jean-Pierre Després

**"NAÎTRE ÉGAUX – GRANDIR EN SANTÉ"**

Monsieur Pierre Lachance

**INTERNET HAUTE VITESSE VS COMMISSION SCOLAIRE**

Madame Louise Dion-Roy

**CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET**

Monsieur Pierre Thibaudeau

**CRCD CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Monsieur Pierre Lachance

**SOCIÉTÉ DU PARC LINÉAIRE MONK**

Monsieur Jean-Pierre Després  
Monsieur Daniel Racine (Substitut)

**COMITÉ CORPORATION MISE EN VALEUR GROSSE-ILE**

Monsieur Jean-Claude Croteau  
Madame Louise Dion-Roy

**ZIP SUD DE L'ESTUAIRE**

Monsieur Daniel Racine

**CJE**

Madame Louise Dion-Roy

**CARE MONTMAGNY-L'ISLET**

Monsieur Marcel Catellier

**COMITÉ DE MOBILISATION « INGLIS »**

Monsieur Marcel Catellier

ADOPTÉ.

**5.5 SERVICE D'ÉVALUATION**

**5.5.1 MRC À CARACTÈRE RURAL**

La MRC de Montmagny, conjointement avec la Ville de Montmagny, a demandé un report de l'entrée en vigueur de cette compétence du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (tel qu'initialement prévu par la Loi). Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du Ministère dans ce dossier.

**5.5.2 GÉRANCE DU SERVICE D'ÉVALUATION**

**2002-11-21**

En date du 27 novembre 2002, la MRC de Montmagny n'a toujours pas reçu de confirmation du MAMM pour la demande de délai additionnel pour l'exercice de compétence de la MRC de Montmagny en matière d'évaluation.

Ainsi, tel que précisé à l'item 5.5.1 ci-haut mentionné et dépendamment de la réponse du Ministre suite à la demande de délai;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le préfet, le préfet adjoint et la directrice générale soient autorisés à entreprendre des actions en vue de répondre aux besoins selon les scénarios soumis au conseil des maires pour la prochaine session de janvier 2003.

ADOPTÉ.

**5.5.3 CIB – LOGICIEL CALCUL COMMERCIAL**

**2002-11-22**

- CONSIDÉRANT la proposition de la Corporation Informatique de Bellechasse pour le pré-achat du logiciel de calcul commercial en version Windows (et base 97);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le pré-achat du logiciel de calcul commercial dès janvier 2003, au coût de 5000\$, plus les taxes, au lieu de 7000\$, plus taxes, en 2004.

ADOPTÉ.

## **5.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **5.6.1 TOURNÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Telles que prévues par la loi, les 2 consultations publiques concernant le projet de plan de gestion des matières résiduelles ont eu lieu les 7 et 18 novembre dernier. En tout, 4 personnes y ont assisté. Pour la session de janvier, on prévoit adopter le plan.

### **5.6.2 DOSSIER – SAPINS DE NOEL**

Considérant que certaines municipalités ont démontré un intérêt à récupérer les sapins de Noël en janvier 2003;

IL EST CONVENU que le chargé de projet en gestion des matières résiduelles soit le coordonnateur pour la mise en place de la collecte par apport volontaire des sapins de Noël pour l'année 2003 auprès des municipalités désirant participer. Le rôle de la MRC sera de coordonnateur pour la mise en place du service (publicité conjointe, choix d'un même entrepreneur, coordination générale).

### **5.6.3 DOSSIER – PEINTURE**

Considérant que l'on vise à mettre ce service sur place pour l'ensemble du territoire à compter du printemps 2003, il est convenu que la MRC de Montmagny signifie à Peintures Récupérées Inc. son intérêt à faire partie du territoire desservi par cet organisme à compter de 2003 et que soit préparé, pour la session de janvier 2003, un plan de mise en œuvre pour desservir tout le territoire de la MRC de Montmagny afin que le service soit disponible à une distance acceptable pour tous les citoyens.

## **5.7 DOSSIER – POSTE DE LA SQ**

Le dossier se poursuit. La Ville de Montmagny a visité le bâtiment d'Hydro-Québec et déterminera d'ici environ janvier 2003 si ce bâtiment est effectivement intéressant pour leurs besoins. À SUIVRE.

## **5.8 SERVICE D'INSPECTION INTERMUNICIPALE**

Un projet d'entente révisé sera transmis aux municipalités ayant ce service pour approbation afin qu'idéalement la MRC l'entérine à la session de janvier 2003.

## **5.9 MRC-RESSOURCES**

2002-11-23

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny est une région dont environ 80% du territoire est situé en terrain montagneux dans lequel on retrouve principalement des entreprises forestières et de première transformation du bois ;
- CONSIDÉRANT l'importance de la superficie forestière dans la MRC de Montmagny (possibilité forestière annuelle d'environ 160 000m<sup>3</sup>) ;
- CONSIDÉRANT le peu de reconnaissance de la foresterie et la méconnaissance de la population sur l'importance du secteur forestier dans la MRC de Montmagny, de même que le peu d'usines qui font de la transformation secondaire et tertiaire sur le territoire ;
- CONSIDÉRANT le potentiel agricole et acéricole du territoire mais considérant également le grand nombre de terres en friche et le peu d'outils pour améliorer la productivité de la culture de même que le peu de diversification de celle-ci ;
- CONSIDÉRANT les problèmes occasionnés par des emplois de plus en plus spécialisés et en corollaire une main-d'œuvre sous-scolarisée ;



- CONSIDÉRANT QUE, dans son ensemble, le secteur industriel local est dominé par les « *industries manufacturières traditionnelles* » ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a un profil statistique semblable, tel que ci-dessous mentionné, à d'autres régions ou MRC ayant déjà bénéficiées d'une reconnaissance du Gouvernement du Québec en matière de support financier additionnel, soit :
  - Une décroissance démographique constante et préoccupante
  - Une proportion des personnes âgées en hausse
  - Un taux de dépendance à la Sécurité du revenu de 9,5% de la population par rapport à 5,7% pour la région ;
  - Le niveau de scolarité est parmi les plus faibles au Québec
  - 8 municipalités sur 12 de la MRC de Montmagny se retrouvent dans la « *zone en restructuration* » du classement effectué par le CRCD (selon 10 indicateurs socio-économiques), dont une de ces municipalités occupe le 1<sup>er</sup> rang, en Chaudière-Appalaches, pour son indice global de développement le plus faible sur 156 municipalités.
- CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « WHIRLPOOL Canada inc. », le plus important employeur sur le territoire de la MRC de Montmagny avec plus de 400 employés (laquelle entreprise également reconnue pour sa catégorie d'emplois les mieux rémunérés dans le milieu), fermera ses portes en mars 2004 ;
- CONSIDÉRANT QUE d'autres villes du Québec ont vécu une fermeture de leur principal employeur et qu'elles ont pu bénéficier de mesures particulières du Gouvernement du Québec afin d'amortir les pertes occasionnées dans le milieu ;
- CONSIDÉRANT QUE le milieu ne doit pas baisser les bras devant ce constat mais ce même milieu est tout de même conscient que rien n'est gagné d'avance et qu'il doit travailler à mettre toutes les chances de son côté pour aller chercher les outils nécessaires au maintien de son développement économique ;
- CONSIDÉRANT QU'il existe une mesure appelée « FONDS D'INNOVATION ET D'EXPERTISE » laquelle mesure vise à :
  - contribuer à mettre en place les mécanismes permettant le développement optimal des ressources des secteurs de la forêt et de l'agriculture ;
  - promouvoir, soutenir et exploiter divers projets structurants et innovateurs afin de permettre la mise en valeur à long terme des ressources de la forêt et de l'agriculture.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
 APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long était reproduit ;

QUE, pour les raisons ci-haut mentionnées, le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande au Gouvernement du Québec de désigner la MRC de Montmagny « MRC Ressources » afin, qu'entre autres, la mesure spécifique « *FONDS D'INNOVATION ET D'EXPERTISE* » soit applicable à la MRC de Montmagny.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Rémy Trudel, Ministre des Régions, à Mme Linda Goupil, Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, à M. Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet, à M. Serge Paré, sous-ministre adjoint au Ministère des Régions de Chaudière-Appalaches, aux Municipalités locales de la MRC de Montmagny et au CLD de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

## **6. AMÉNAGEMENT**

### **6.1 ROUTE 283**

**2002-11-24**

Un inventaire des résolutions demandant la réfection de la route 283, et plus particulièrement de la côte de Saint-Paul-de-Montminy au sud de la polyvalente, a été réalisé et au cours des 15 dernières années, une dizaine de résolutions ont été adoptées par le conseil de la MRC demandant une réfection de la route et dénonçant la lenteur des interventions, le mauvais entretien et le danger de circuler sur cette partie du réseau routier.

- CONSIDÉRANT les démarches effectuées depuis 15 ans auprès des divers ministres des transports qui n'ont cessé de promettre une réfection de ladite côte et route année après année;
- CONSIDÉRANT le piètre état de la chaussée actuelle, l'entretien hivernal de cette section de route est très difficile et inadéquat rendant la chaussée extrêmement dangereuse;
- CONSIDÉRANT l'usage de la route par de nombreux véhicules lourds qui doivent circuler sur les accotements dans le secteur de la côte tellement celle-ci est détériorée;
- CONSIDÉRANT QU'il ne faut pas attendre qu'une catastrophe semblable à celle des éboulements se réalise avant d'agir;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la MRC de Montmagny exige un engagement ferme pour l'année 2003 de la part du ministère des Transports afin que cette section de route soit corrigée en 2003;

QUE l'on informe le ministère des Transports qu'après quinze ans de démarches infructueuses auprès des différents gouvernements qui se sont succédés, tel qu'en fait foi les résolutions ci-dessous listées, la MRC de Montmagny a démontré sa patience mais que la patience a également des limites et que l'on exige que cette problématique (et priorité) identifiée par le conseil des maires de la MRC de Montmagny soit réglée une fois pour toute.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Serge Ménard, Ministre des Transports
- Mme Linda Goupil, Ministre responsable de la Région Chaudière-Appalaches
- M. Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet à l'Assemblée Nationale
- M. André Caron, directeur général de la Direction régionale Chaudière-Appalaches
- M. Richard Douville, chef du Centre de services de St-Jean-Port-Joli (MTQ)
- Municipalités locales de la MRC de Montmagny
- Entreprises de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

### **LISTE DES EXTRAITS DE RÉOLUTIONS RÉPARATION DE LA ROUTE 283**

13 janvier 1987

#### **ROUTE 283 SAINT-PAUL – SAINT-FABIEN**

Envoyé au Ministère des Transports

13 septembre 1988

#### **ROUTE 283 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Envoyé au Ministère des Transports

09 mai 1989

#### **APPUI – PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 283**

08 février 1994

#### **ROUTE 204 ET 283 (SUD) – DÉNEIGEMENT**

Envoyé au Ministère des Transports

13 février 1996

#### **ROUTE 204 ET 283 – ENTRETIEN D'HIVER**

Envoyé au Ministère des Transports

8 juin 1999

#### **AVIS D'INTERVENTION – ROUTE 283 – ST-PAUL-DE-MONTMINY**

Envoyé à Monsieur André F. Bossé, ingénieur, Ministère des Transports – Direction Chaudière-Appalaches

11 septembre 2001

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Envoyé au Ministère des Transports du Québec

Envoyé à Monsieur Réal Gauvin, Député de Montmagny-L'Islet à l'Assemblée Nationale

12 février 2002

#### **ROUTE 283 À ST-PAUL-DE-MONTMINY**

Envoyé à Monsieur Réal Gauvin, Député de Montmagny-L'Islet à l'Assemblée Nationale

Envoyé à Monsieur André Caron, Direction régionale de Chaudière-Appalaches, Ministère des Transports

14 mai 2002

#### **PLAN DE TRANSPORT CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Envoyé à Monsieur André Caron, Direction régionale de Chaudière-Appalaches, Ministère des Transports

22 octobre 2002

**ROUTE 283 – ST-PAUL-DE-MONTMINY**

Envoyé à Monsieur Réal Gauvin, Député de Montmagny-L'Islet à l'Assemblée Nationale  
Envoyé à Monsieur André Caron, Direction régionale de Chaudière-Appalaches,  
Ministère des Transports

**6.2 TERRES PUBLIQUES – PMVRMF VOLET II**

Une partie des redevances pour la coupe forestière sur les terres publiques est redirigée dans les communautés forestières via le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II.

Grâce à ce programme, la MRC de Montmagny, en partenariat avec des municipalités et organismes touristiques du milieu, a développé le Parc régional des Appalaches.

Lors du Sommet des régions, le Gouvernement du Québec a démontré sa volonté de transférer aux régions la gestion du programme. Jusqu'en 2002, le ministère déterminait les projets admissibles et ensuite la région priorisait.

Les régions ont maintenant pleine latitude dans l'attribution des priorités d'interventions et doivent elles-mêmes déterminer qui assumera la gestion du programme.

Pour Chaudière-Appalaches, le coordonnateur à l'aménagement a préparé une proposition de partage du budget entre les MRC qui partagent les superficies de la forêt publique.

Le but de cet exercice ne serait pas de soustraire les MRC des normes du programme mais plutôt de s'assurer que ces sommes d'argent soient investies dans les communautés forestières où est prélevée la matière ligneuse en forêt publique.

**SCÉNARIO 1/3-2/3**

**PROPOSITION DE PARTAGE DU BUDGET DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES  
RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER  
VOLET II  
POUR LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES**

MRC avec des terres publiques	Montant de base 1/3 du budget (Pour MRC avec plus de 5% des terres publiques)	Montant basé sur la superficie 2/3 du budget	Total	% du budget	% de la superficie
L'Islet	47 619\$	220 467\$	268 086\$	26.81%	33.07%
Montmagny	47 619\$	156 733\$	204 352\$	20.44%	23.51%
Bellechasse	47 619\$	38 067\$	85 686\$	8.57%	5.71%
Les Etchemins	47 619\$	114 733\$	162 352\$	16.24%	17.21%
Beauce-Sartigan	47 619\$	36 733\$	84 352\$	8.44%	5.51%
Amiante	47 619\$	36 667\$	84 286\$	8.43%	5.50%
Lotbinière	47 619\$	63 200\$	110 819\$	11.08%	9.48%
Robert-Cliche	0\$	67\$		.01%	.01%
<b>TOTAL</b>	<b>333 333\$</b>	<b>666 667\$</b>	<b>1 000 000\$</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Proposition basée sur un scénario budgétaire de 1 000 000\$

#### SCÉNARIO 1/4-3/4

MRC avec des terres publiques	Montant de base 1/3 du budget (Pour MRC avec plus de 5% des terres publiques)	Montant basé sur la superficie 2/3 du budget	Total	% du budget	% de la superficie
L'Islet	35 714.29\$	248 025\$	283 739.19\$	28.37%	33.07%
Montmagny	35 714.29\$	176 325\$	212 039.29\$	21.20%	23.51%
Bellechasse	35 714.29\$	42 825\$	78 539.29\$	7.85%	5.71%
Les Etchemins	35 714.29\$	129 075\$	164 789.29\$	16.48%	17.21%
Beauce-Sartigan	35 714.29\$	41 325\$	77 039.29\$	7.70%	5.51%
Amiante	35 714.29\$	41 250\$	76 964.29\$	7.70%	5.50%
Lotbinière	35 714.29\$	71 100\$	106 814.29\$	10.68%	9.48%
Robert-Cliche	0.00\$	75\$	75\$	.01%	.01%
TOTAL	250 000\$	750 000\$	1 000 000\$	100%	100%

Considérant l'intérêt pour la MRC de Montmagny à ce que soit maintenue la mise en valeur des ressources du milieu forestier sur son territoire, les membres du conseil demandent au préfet de proposer aux autres intervenants des MRC, une approche de réinvestissement des argents provenant des programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier en considérant la superficie de territoire public sous couvert forestier dans chacune des MRC et que celles-ci soient responsables ou consultées dans le cadre de l'attribution des projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet 2.

### **6.3 HALTES ROUTIÈRES**

Une rencontre, à laquelle étaient invités les représentants de l'Office du tourisme, des chambres de commerce et des gestionnaires de kiosques d'information touristiques, a eu lieu à la MRC afin de prendre une position commune sur la pertinence à revendiquer l'implantation d'une halte routière pour la Côte-du-Sud en direction est sur l'autoroute 20.

Considérant qu'il serait très difficile d'aménager une halte en zone agricole à l'entrée de la MRC de Montmagny, l'unanimité a été faite parmi les représentants de la MRC de Montmagny afin de demander que la halte de service et un kiosque d'information touristique soient installés à Saint-Michel.

Les représentants s'attendent à ce que les intervenants de Kamouraska fassent également un consensus pour l'implantation de la halte en direction ouest sur le territoire de cette MRC.

Il faudra également tout de suite s'entendre sur la distribution des tâches, des responsabilités et l'organisation du financement de l'opération de ces deux kiosques afin que les kiosques desservent d'une façon privilégiée la Côte-du-Sud, de Berthier-sur-Mer à la limite est de Kamouraska.

### **6.4 PROJETS RÉGIONAUX**

Le coordonnateur à l'aménagement fait mention au conseil de la MRC de l'état d'avancement des différents projets régionaux.

## PROJETS RÉGIONAUX MRC DE MONTMAGNY

ÉQUIPEMENT, SERVICE OU ACTIVITÉ	BUDGET ET ACTIVITÉS 2002	Budget et mandat 2003 Informations supplémentaires
OTCS	Office du Tourisme de la Côte-du-Sud Fonctionnement : 30 000\$ ❖ Fonctionnement de l'organisme régional Promotion : 8 000\$ ❖ Réalisation de campagnes promotionnelles des produits touristiques de la MRC de Montmagny	<b>38 000\$</b>  Pour interventions du même ordre qu'en 2002 dont l'organisation d'une campagne promotionnelle ciblée en fonction des différentes clientèles touristiques visées.
PARC RÉGIONAL DES APPALACHES	Parc régional des Appalaches Fonctionnement et promotion : 9 500\$ ❖ Promotion du Parc régional décrété par la MRC de Montmagny sur le plan national (salon Montréal, Internet, Raid, télévision, journaux, etc.)  Aménagement et développement : 9 500\$ ❖ Concertation des intervenants municipaux afin de développer un produit harmonisé ❖ Production de documents d'entente avec les ministères	<b>19 000\$</b>  Pour interventions du même ordre qu'en 2002 dont la signature de l'entente déposée par le ministère des Affaires municipales
KIOSQUES TOURISTIQUES	Kiosque de Montmagny (OTCS) : 2 000\$ Kiosque de Cap-Saint-Ignace (Tourisme Cap-Saint-Ignace) : 2 000\$ Kiosque de Saint-Fabien (Parc régional) : 2 000\$ Kiosque de Sainte-Lucie (Parc régional) : 2 000\$ Kiosque de Berthier-sur-mer (Tourisme Berthier-sur-Mer) : 2 000\$  ❖ Promotion des produits de l'ensemble de la MRC ❖ Formation des préposés selon des standards de qualité d'accueil ❖ Ouverture des kiosques les week-end de la fin mai à la mi-octobre	Succès de la politique d'ouverture des kiosques de mai à octobre 2002 Montmagny : + 51% Berthier : + 111% Cap-Saint-Ignace : +35% Sainte-Lucie : + 62% Saint-Fabien : +141%  <b>10 000\$</b> Pour interventions du même ordre qu'en 2002 N.B. : nouvelles normes pour les bureaux d'info en 2003
VVAP	MRC : 2 500\$ ❖ Soutien aux projets culturels et de mise en valeur du patrimoine ❖ Amorce de l'exercice vers une politique culturelle  Non utilisé : 500\$	<b>3 000\$</b> (encore 500\$ en 2002)  Mandat du même ordre qu'en 2002 dont l'avancement de la politique culturelle complémentaire à celles des municipalités
PARC LINÉAIRE MONK	Société du Parc linéaire Monk : 5 000\$ ❖ Fonctionnement de l'organisme	Signature du Bail en 2002 <b>5 000\$</b>  Réalisation des aménagements prévus au plan de développement et représentations auprès des gouvernements
ROUTE VERTE	Office du tourisme de la Côte-du-Sud : 1 500\$ ❖ Réalisation d'une carte vélo par l'OTCS Non utilisé : 500\$ ❖ Réalisation d'un concept d'entrée de village ou de ville pour la route verte	<b>2 000\$</b> (encore 500\$ en 2002) Réalisation de panneaux d'accueil et promotion de la véloroute des migrations
ZIP FLEUVE	ZIP : 500\$ ❖ Activités de consultation et de concertation SACOMM à venir : 500\$ ❖ Accès au fleuve Montmagny Tourisme Cap-Saint-Ignace : 500\$ ❖ Accès au fleuve Cap-Saint-Ignace  Non utilisé : 500\$	<b>2 000\$</b> (encore 500\$ en 2002)  Appui à des projets de mise en valeur du fleuve
GESTION DE LA FORÊT	Collaboration 4 MRC, Lévis et Agence des Appalaches : 7 000\$ ❖ Participation au projet pilote pour l'engagement d'un chargé de projet	<b>10 202\$</b> Pour interventions du même ordre qu'en 2002
GESTION DES OIES	Collaboration MRC et UPA : 1 500\$ Transféré à la fête de la pêche : 500\$ Achats pour le fonctionnement des aires de gagnage à Montmagny et à Cap-Saint-Ignace	<b>2 000\$</b> Accentuation de la gestion des oies dans les milieux où il y a des projets

FÊTE DE LA PÊCHE	MRC en collaboration avec partenaires municipaux et de la faune 500\$ ❖ Réalisation de l'activité sur l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny en demandant une aide financière pour Cap-Saint-Ignace et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (participation de la FAPAQ : 4 000\$, participation des municipalités 2 000\$, participation de la MRC : 538.47\$ pour annoncer l'ensemble des activités)	500\$ Promotion de l'activité de la fête de la pêche
TOTAL	88 000	91 702\$ (Encore possibilité de 1500\$ en 2002)

2002-11-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

Que la MRC de Montmagny verse au CLD de la MRC de Montmagny à titre de mesure de renforcement une somme de 91 702\$ pour permettre au CLD de s'impliquer financièrement pour le développement d'activités et de services au sein d'organisations régionales et ce, tel que présenté dans le tableau ci-joint.

ADOPTÉ.

## 6.5 PACTE RURAL

Le coordonnateur à l'aménagement informe les membres du conseil que le ministère des Régions a accepté le projet de plan de travail du pacte rural de la MRC de Montmagny et qu'un versement correspondant au budget de l'an 1 sera effectué à l'attention de la MRC dans les prochaines semaines.

## 7. CORRESPONDANCES

### 7.1 NOMINATION DE M. PIERRE THIBAudeau AU C.A. DU FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Monsieur Pierre Thibodeau informe les maires qu'il a été nommé par la FQM pour siéger au conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire. Le conseil des maires félicite M. Thibodeau pour cette nomination.

## 8. FINANCES

### 8.1 COMPTES DU 1<sup>ER</sup> AU 12 NOVEMBRE 2002

2002-11-26

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE la liste des comptes suivants du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2002 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C220641	48,31	SOC. CAN. POSTES (BERTHIER-SUR-MER)
C220642	50,04	SOC. CAN. POSTES (BERTHIER-SUR-MER)
C220643	70,10	GOULET JOCELYN
C220644	290,39	SIMONEAU DANY
C220645	152,60	GAGNON PASCALE
C220646	357,50	PILOTE NICOLAS
C220647	60,73	PATRY CHRISTIAN
C220648	363,59	FRANCK ALAIN
C220649	500,14	BEDARD YOLAND
C220650	636,14	LACHANCE PIERRE
C220651	129,50	DUSABLON JEANNE-MANCE
C220652	198,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C220653	3507,50	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C220654	1067,21	COM. SCOLAIRE DE LA COTE-DU-SUD
C220655	326,17	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C220656	2300,50	PITNEYWORKS
C220657	46,59	A LA RIVE INC.
C220658	885,69	PUBLICATIONS CCH/FM LTEE
C220659	74,77	MRC DE L'ISLET
C220660	248,45	IMPRIMERIE PIERRE LEFRANCOIS INC.
C220661	2642,70	MICROPLUS COTE-SUD INC.
C220662	57,51	CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.
C220663	50,00	VILLE DE MONTMAGNY
C220664	114,05	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C220665	161,04	ASS. TOURISTIQUE CHAUDIERE-APPALACHES
C220666	96,62	RESTAURANT 51
C220667	75,60	FOURNITURES & AMEUBLEMENT DU QUEBEC
C220668	436,89	EXPERTISES IMMOBILIERES DE L'ISLET
C220669	414,00	VILLE MONTMAGNY – COUR MUNICIPALE
C220670	40,00	CHAMBRE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET
C220671	23,01	LA BIGORNE
C220672	10855,00	SOLIDARITE-FEMMES CHAUDIERE-APPALACHES

**TOTAL : 26280,34\$**

ADOPTÉ.

#### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 26 280,34\$.

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

#### **8.2 SURPLUS PAR CATÉGORIE**

2002-11-27

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. BENOÎT FOURNIER

QUE le surplus soit concilié par catégorie tel que spécifié dans le tableau ci-dessous :



<b>Partie I</b>
ADMINISTRATION, AMÉNAGEMENT ET M. V. DU TERRITOIRE
V.V.A.P.
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT
INSPECTEUR INTERMUNICIPAL
TEST DE SOL
PROGRAMME DE RÉNOVATION
CLD
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
GESTION MATIÈRE RÉSIDUELLES
RÉSERVE - ENT. ÉQUIPEMENT
PROJET PILOTE COUPES ABUSIVES

<b>Partie II</b>
CONGRÈS 2002
SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉVALUATION

## **9. RAPPORT DE COMITÉS**

### **9.1 SQ – RENCONTRE MUNICIPALITÉS/PARRAINS**

La rencontre initialement prévue le 03 décembre 2002 est reportée en janvier 2003 (soit le 21 ou le 28 janvier prochain). À CONFIRMER.

## **10. VARIA OUVERT**

### **10.1 COOP DE SERVICES À DOMICILE**

**2002-11-28**

- CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées en résidence privée n'ont pas droit au programme d'exonération financière du gouvernement du Québec (PEFSAD);
- CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées en résidence privée n'y sont pas par choix, mais parce qu'il s'agit du seul endroit où on peut les accueillir lorsqu'elles quittent la résidence familiale, les établissements de santé n'ayant pas de lits disponibles;
- CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées en résidence privée ont les mêmes besoins de services que les personnes âgées en résidence familiale;
- CONSIDÉRANT QU'il n'en coûterait que 9 M\$ au gouvernement pour permettre aux personnes âgées en résidence privée de choisir les mêmes avantages que les personnes âgées en résidence familiale;
- CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une iniquité flagrante à l'endroit de 1 500 personnes âgées dont 70% sont des femmes;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS  
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec d'étendre l'application de son programme d'exonération financière aux personnes âgées en résidence privée.

ADOPTÉ.

**10.2 ATR CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Suite à la proposition concernant les avantages d'être membre de l'ATR Chaudière-Appalaches, la plupart des municipalités de la MRC de Montmagny y ont adhéré.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2002-11-29

***IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 9H20.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

